



**HAL**  
open science

## La manufacture royale Van Robais, dite des Rames à Abbeville (Somme)

Léo Noyer Duplaix, Margaux Trouvé

► **To cite this version:**

Léo Noyer Duplaix, Margaux Trouvé. La manufacture royale Van Robais, dite des Rames à Abbeville (Somme). Profils : revue de l'Association d'histoire de l'architecture, 2022, 3, pp.29-39. hal-03666961

**HAL Id: hal-03666961**

**<https://hal.science/hal-03666961>**

Submitted on 19 May 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



1 – Vue de la façade sur cour de l'ancienne demeure patronale – dite hôtel Van Robais – de la manufacture des Rames. Marie-Laure Monnehay-Vulliet (photographe), 2018. Région Hauts-de-France, Inventaire général, 2018. © Ville d'Abbeville.

# La manufacture royale Van Robais, dite des Rames à Abbeville (Somme)

Léo Noyer-Duplaix et Margaux Trouvé

Abbeville, ancienne capitale du comté du Ponthieu, est aujourd'hui sous-préfecture et deuxième ville du département de la Somme. Implantée aux confins de l'embouchure du fleuve, elle a toujours tenu une place particulière en Picardie. Elle fut au XIII<sup>e</sup> siècle le quatrième port de France<sup>1</sup>. En 1665, les privilèges accordés par Jean-Baptiste Colbert permirent la création par un Hollandais, Josse Van Robais (1630-1685), d'une célèbre et puissante manufacture de draps fins. Également appelée manufacture des Rames, elle assura à Abbeville une embellie économique tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'industrie drapière fit la spécificité d'Abbeville, s'y développant sans doute dès le XII<sup>e</sup> siècle, elle constitua au XIII<sup>e</sup> siècle la branche la plus importante de l'industrie locale. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les fabriques d'étoffes occupaient encore un nombre considérable d'ouvriers. Néanmoins, une période de déclin économique s'amorça à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle. Les causes en furent multiples ; un mémoire de 1664 constata la décadence de l'industrie attribuée notamment aux troubles civils et religieux du siècle précédent, aux épidémies, aux taux élevés des octrois et à l'envahissement monacal<sup>2</sup>. L'impact de la peste fut aussi important, puisqu'il obligea des fabricants de draps à se réfugier en Hollande. Pour relancer l'industrie drapière de luxe, Colbert fit donc venir à Abbeville Josse Van Robais en 1665. Jouissant d'importants privilèges, la dynastie Van Robais fit élever, au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, un ensemble de bâtiments en bord de Somme (ill. 1), qui constitua l'une des premières tentatives en France de regroupement de l'ensemble des activités manufacturières – ouvriers et métiers – en un seul et même lieu. Décidé afin d'assurer une surveillance constante de la main-d'œuvre, ce regroupement spatial préfigura le capitalisme moderne par un fort souci de rationalisation du travail en commun. À la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'établissement Van Robais entra dans une inexorable décadence et s'effondra, mais les édifices formant l'ancienne manufacture subsistèrent en partie. Ils constituent aujourd'hui un patrimoine industriel d'envergure nationale.

## **Les privilèges de Colbert et la fondation de la manufacture par Josse Van Robais**

Durant la seconde moitié du XVII<sup>e</sup> siècle, la France tenta de se relever des troubles engendrés par les deux Frondes, mais également des sinistres

1. Tahar BEN REDJEB, «Abbeville», *Revue archéologique de Picardie*, 1999, numéro spécial, p. 190.

causés par les guerres. Lorsque Louis XIV accéda au pouvoir en 1661 à la mort de Mazarin, l'état économique du pays était alarmant. À cette même date, Jean-Baptiste Colbert entra au service du roi et devint Intendant des finances. Sa politique fut interventionniste et mercantiliste. Il chercha à redonner à la France une indépendance économique et financière, à rétablir le prestige industriel qu'elle avait perdu. Il décida d'imiter les productions des états voisins afin de rendre la France indépendante de leurs fournitures. Pour ce faire, il développa le système des « Manufactures Royales », entreprises privées soumises au contrôle de l'État, l'objectif étant de créer une industrie nationale capable de rivaliser, voire de surpasser, la concurrence étrangère. Colbert n'hésita pas à débaucher des ouvriers étrangers afin de former la main-d'œuvre des manufactures françaises.

L'industrie du textile était alors en France en piteux état, le pays ayant complètement délaissé la production de luxe, pour n'élaborer que des tissus de qualité médiocre. Colbert souhaita redévelopper l'industrie drapière de luxe afin d'éviter les importations provenant de Hollande, d'Angleterre ou d'Espagne. La fabrication de drap fin – luxueux tissu élaboré à partir de laines d'Espagne – exigeait un haut degré de technicité, que seules quelques fabriques d'Angleterre et de Hollande possédaient. Colbert chercha donc à attirer, en un certain nombre de cités, des fabricants de draps. Il envoya en Europe des agents commerciaux chargés d'inciter des entrepreneurs à venir s'installer en France. Le 30 octobre 1665, un agent envoyé à Middelbourg en Zélande – province du sud-ouest des Pays-Bas actuels –, écrivit à Colbert : « Le sieur Vanrobais qui a conduit ci-devant une draperie en cette ville, a chargé tous ses métiers, presses et autres instruments qu'il peut envoyer, dans un petit vaisseau pour Saint-Valery sur Somme, afin d'aller de là à Abbeville où apparemment il fera bon profit et donnera envie à d'autres personnes de faire la même chose<sup>3</sup>. » Outre les instruments destinés à la nouvelle manufacture, Josse Van Robais emmena avec lui sa famille, son pasteur et quelques-uns de ses ouvriers, une cinquantaine environ.

À l'instar des autres manufactures nouvellement créées, l'établissement abbevillois bénéficia de nombreux privilèges. Afin d'encourager les débuts de l'entreprise, le roi fit don de 12 000 livres pour le transport de ses meubles, métiers et ustensiles, et promit 2 000 livres par métier que Van Robais monterait pendant les trois premières années. Puis, un prêt de 80 000 livres lui fut consenti afin d'établir sa manufacture, et un don de 20 000 livres offert en récompense de ses efforts. Lorsque Josse Van Robais arriva à Abbeville, Colbert lui fit remettre le privilège d'octobre 1665, acte fondateur de son établissement. La manufacture dut cependant attendre plus d'un siècle avant d'être honorée du titre de manufacture royale, cinq ans avant la Révolution. Le privilège de 1665 permit à Van Robais de s'établir à Abbeville avec cinquante ouvriers hollandais, trente métiers, des moulins à foulon et d'autres instruments de travail. Il pouvait également y acheter

2. Cité par *Id.*, p. 192.

3. Cité d'après Maximilien COURTECUISSE, « La manufacture de draps fins Van Robais aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Mémoires de la Société d'Émulation d'Abbeville*, t. 25 de la collection, 4<sup>e</sup> série, t. IX, 1<sup>er</sup> fasc., Abbeville, Imp. F. Paillart, 1920, p. 1.

4. *Id.*, p. 72.

## La manufacture royale Van Robais

des héritages avec l'assurance d'avoir des conditions aussi amiables que possible. Le mayeur et les échevins eurent l'ordre de leur offrir provisoirement, pour lui et ses ouvriers, des logements convenables, de lui désigner un lieu élevé pour y construire deux moulins ; le tout dans des conditions de bail et d'achat ordinaires. Van Robais était également dispensé de payer les droits seigneuriaux. Il reçut aussi la permission d'employer tous les ouvriers de son choix pour la construction de ses bâtiments, outre ceux nécessaires à la manufacture, sans opposition possible de la part des maîtrises. Enfin, pour la direction de sa manufacture, il lui était possible de s'associer à toutes personnes sans leur apporter de dérogation à la noblesse sous prétexte de marchandise.

Une fois établie, la manufacture jouit de précieux privilèges dont le principal fut l'assurance d'un monopole de fabrication dans la ville et à dix lieues alentour – en prenant pour référence l'ancienne lieue de Paris, en usage avant 1674, cela correspond à environ 30-40 km – pour vingt ans, ainsi que la défense d'imiter et de contrefaire les draps. L'exemption des droits d'entrée sur les laines et autres matières nécessaires à l'industrie contribua puissamment à la prospérité du nouvel établissement. Enfin, à titre de privilèges personnels, lui étaient accordées, ainsi qu'à ses ouvriers et associés étrangers, des lettres de naturalisation, le droit de se retirer quand bon leur semblerait et des exemptions pour toutes sortes de droits. Les lettres patentes du roi donnèrent surtout aux Van Robais et à ses ouvriers, le privilège unique de pratiquer le protestantisme, mais sans pouvoir néanmoins le prêcher. D'autres faveurs vinrent ensuite, mais de moindre importance.

Josse Van Robais fut ainsi protégé par Colbert, qui donna l'ordre de veiller à sa satisfaction pour attirer dans le royaume d'autres manufacturiers. Et si Colbert se préoccupa souvent de leur conversion au catholicisme – sans toutefois y parvenir – malgré la révocation de l'Édit de Nantes en 1685, les Van Robais demeurèrent fixés à Abbeville et ne furent pas inquiétés, bien que restés fidèles à leur confession.

### **Le regroupement spatial des hommes et des métiers**

Dès la création de l'entreprise en 1665, et ce jusqu'à la fin de la construction de la manufacture vers 1713, les ouvriers étaient dispersés dans l'ensemble d'Abbeville, dans des demeures particulières ou dans de petites boutiques. Au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Van Robais décidèrent de construire « des lieux commodes, tant pour le filage des laines que pour la fabrication des draps, afin d'avoir sous leurs yeux tous les ouvriers qu'ils emploient », et s'étaient résolus « à faire faire pour cela, des bâtiments vastes et étendus dont la construction leur coûtera de grandes sommes<sup>4</sup> ».

Josse Van Robais de Rixdorp (1662-1733), fils du fondateur, chercha donc à réunir tous les ouvriers, de même que la totalité des ateliers concernés par la fabrication du drap fin, en un seul et même lieu (ill. 2). L'historien



Paul Delsalle précise que dès le XVII<sup>e</sup> siècle, les industriels eurent tendance à vouloir regrouper les hommes, les capitaux et les lieux de fabrication au sein de manufactures-usines, et que ce phénomène fut constaté à Abbeville, mais aussi dans d'autres manufactures telles que Louviers, Montauban ou Villeneuve<sup>5</sup>. Tous ces établissements regroupèrent alors dans des ateliers, une main-d'œuvre très nombreuse.

5. Paul DELSALLE, *La France industrielle aux XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, Éditions Ophrys, 1993, 280 p.

6. COURTECUISSÉ, *op. cit.*

7. Jean-Michel CHAPLAIN, «Avoir ce qui manque aux autres : la manufacture de draps fins Van Robais d'Abbeville au XVIII<sup>e</sup> siècle face au milieu local», *Le Mouvement social : bulletin trimestriel de l'Institut français d'histoire sociale*, n° 125, octobre-décembre 1983, Paris, Les Éditions Ouvrières, p. 13-14.

8. Laurent LEMARCHAND, «Un événement-type de la Régence : le conflit du travail dans la manufacture Van Robais en 1716», *Revue du Nord*, vol. 389, n° 1, 2011, p. 59-87.

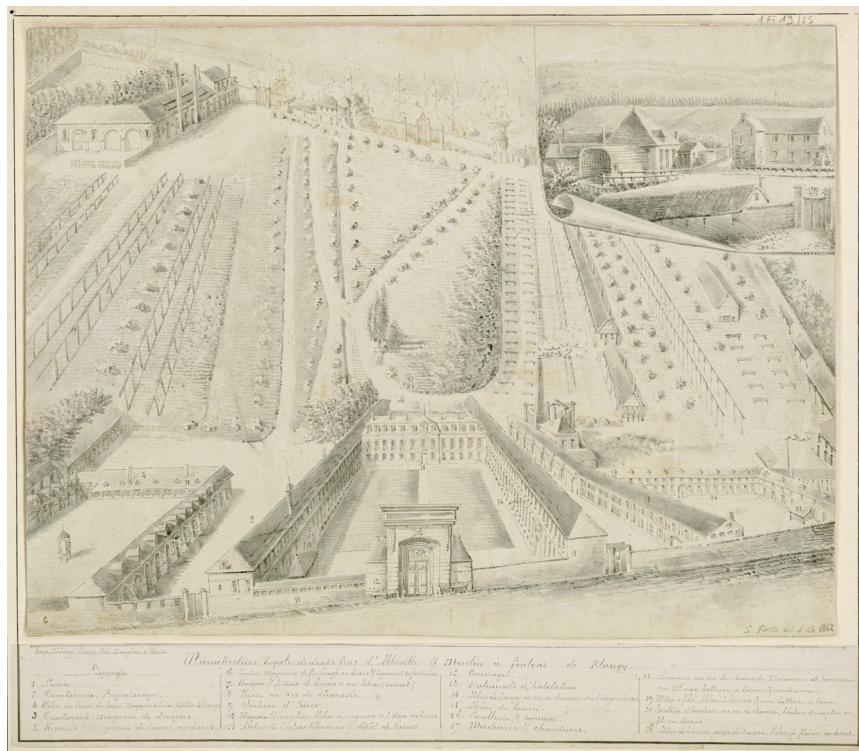
9. COURTECUISSÉ, *op. cit.*, p. 73.

10. Ce lien de parenté fut rapporté dans un manuscrit écrit vers 1799 (BM d'Abbeville, Manuscrits du Grosriez, Ms 604, p.17) par le fils du conseiller Lefèvre du Grosriez, où il est indiqué, à propos de Pierre de Buissy, conseiller président au présidial, mort en 1729 :

«Il fit aussi bâtir vers 1700 la très belle maison que cette famille possède rue de Saint-Gilles [hôtel de Buissy ou des Rambures, sis rue Saint-Gilles, partiellement inscrit au titre des Monuments historique en 1977, PA00116022] vis-à-vis de l'ancien hôtel de la Gruhuse aujourd'hui brûlé. C'est un sieur Robelin, parent de M. Van Robais, ingénieur du roi, qui en a donné le plan et en a conduit les travaux».

11. Jacques FOUCART, «Les Van Robais et leurs demeures de ville : les Rames, la Maison Neuve», *Bulletin de la Société d'Émulation d'Abbeville*, t. XXVI, fasc. 3, Abbeville, F. Paillart, 1988, p. 401.

12. Le terme d'«hôtel des Rames» est une appellation populaire utilisée pour désigner la manufacture depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle. Néanmoins, d'un point de vue typologique, cette demeure patronale ne peut être qualifiée d'hôtel particulier.



La perfection exigée dans le travail, la valeur marchande exorbitante d'une pièce achevée, et la complexité du processus de fabrication des draps fins nécessitaient une importante surveillance. Les ouvriers furent soumis à la vigilance constante de contremaîtres hollandais avec lesquels les Van Robais ne parlaient qu'en leur langue pour mieux marquer la distance avec leur main-d'œuvre<sup>6</sup>. La mainmise sur les ouvriers constitua d'ailleurs la principale raison du regroupement spatial. Surveiller la qualité du travail, garder un œil constant sur les artisans, astreindre le personnel à des horaires réguliers, limiter les vols de matière, réduire la circulation des pièces en cours d'élaboration, mais aussi conserver les secrets de fabrication, tels étaient les objectifs des fabricants. Comme le souligne le chercheur Jean-Michel Chaplain, cette concentration d'autant d'ouvriers sous une même clef se réalisa «à une date remarquablement précoce, et n'est liée à aucune innovation technique particulière, mais seulement à une haute conscience, de la part des fabricants, de la nécessité d'assujettir leurs ouvriers à une discipline qu'ils ignoraient jusqu'alors<sup>7</sup>». Ainsi, en 1716, la manufacture

## La manufacture royale Van Robais

abbevilloise fut le lieu de l'une des premières grandes grèves de l'histoire de France<sup>8</sup>. Protestant contre leurs conditions de travail et leurs salaires excessivement bas, les ouvriers se soulevèrent mais leur mouvement finit réprimé par quelques escadrons de l'armée.

Afin de regrouper l'ensemble de la production abbevilloise, les Van Robais achetèrent de vastes parcelles sises chaussée d'Hocquet et en bord de Somme, l'eau étant nécessaire à la fabrication des draps. Précédemment, en 1703, furent construits près du fleuve une teinturerie et un atelier de lavage de laines, ainsi qu'un pavillon pour le contremaître. Une ferme, des écuries et un pigeonnier en brique et pierre, furent probablement édifiés lors de cette première campagne de travaux, tout comme les rangées de rames nécessaires pour étendre les draps de laine (opération appelée « ramage ») d'où l'établissement prendra son appellation courante de « manufacture des Rames ». La première occurrence de cette désignation de « Maison des Rames » apparut dans une lettre de Van Robais à l'Intendant datant du 16 décembre 1713<sup>9</sup>.

Vers 1705, Josse Van Robais de Rixdorp commença la construction de la manufacture picarde, qui lui coûtera environ 600 000 livres. Le projet définitif élaboré lors du renouvellement du privilège de 1708, fut exécuté sans interruption de 1708 à 1713, et peut être attribué à la dynastie Robelin, famille d'ingénieurs du roi d'origine protestante, liée aux Van Robais par deux mariages<sup>10</sup>. Il est probable que les Van Robais, cherchèrent d'abord à bâtir les ateliers, afin de respecter la promesse faite au roi et à Colbert lors de leur arrivée en France. Ainsi, furent d'abord élevés vers 1709-1712 les ateliers disposés en forme d'ailes sur les côtés d'une immense cour. Par ailleurs, un chroniqueur nommé Leclerc de Bussy, nota qu'en mars 1713, les ateliers terminés étaient en pleine activité, tandis que le bâtiment central, dont le rez-de-chaussée réservé aux bureaux et les deux étages à l'habitation des maîtres, était encore vide, mais sur le point d'être achevé<sup>11</sup>. Les entrepreneurs s'y installèrent en 1715.

La Manufacture des Rames est entièrement close et fermée par un portail monumental flanqué de deux pavillons en briques servant de conciergerie (ill. 3). Ce portail est en pierre à refends et supporte une corniche et un entablement droit, sur lequel était autrefois inscrit « MANUFACTURE ROYALE DE DRAPS » et couvert en ardoises. Dans l'embrasure de ce portail, prend place une porte en bois sculpté à deux vantaux dont certaines parties ornées de masques et de rinceaux, ont disparu il y a quelques années lors de campagnes de restructuration conduites par un promoteur privé. L'imposte en bois accueille un vaisseau en forme d'hippocampe conduit par trois putti tenant divers emblèmes tels une ancre présente sur les armoiries des Van Robais, un trident de Neptune et un caducée du commerce.

Le corps de logis est placé en fond de cour à la manière d'un « hôtel particulier<sup>12</sup> » à la française et s'élève sur un niveau de caves. Il comporte un



2 (page de gauche) – Manufacture royale de draps fins d'Abbeville et moulin à foulon de Blangy-sur-Bresle (Seine-Maritime), calque tiré d'un dessin de E. Fortin, 1862. Impression Thierry frères (Paris). Archives municipales d'Abbeville, fonds Macqueron 1Fi19/25.

3 (ci-dessus) – Vue du portail de la manufacture des Rames d'Abbeville avec l'ensemble du décor des vantaux. Archives municipales d'Abbeville, fonds Macqueron Ab.T92. Héliogravure par Dujardin, extrait de *La Picardie historique et monumentale*, fin XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle.

rez-de-chaussée, un étage carré et un étage sous comble (ill. 1). Réalisé en brique et pierre, suivant la tradition picarde, il possède treize travées en façade dont les trois centrales, en pierre de taille, sont placées en légère saillie. La travée centrale accueille une porte d'entrée cintrée avec imposte



vitrée et mascaron, et est surmontée d'une baie couronnée d'un fronton et encadrée d'ailerons. La façade sur jardin (ill. 4) se démarque de la façade sur cour grâce à un grand balcon en fer forgé situé au niveau de l'étage carré et qui englobe les trois travées centrales. Celles-ci sont percées de portes fenêtres tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage, l'hôtel des Rames étant à la fois destiné aux bureaux et à l'habitation des Van Robais. Le bâtiment domine les deux ailes en retour, affectées aux ateliers (ill. 5). Entièrement bâties en briques, elles se composent d'un étage sur rez-de-chaussée. Grands amateurs de jardins, les Van Robais en firent aménager de luxueux dans leur manufacture, entre le logis central et la Somme, le tout étant agrémenté de buis taillés, de sculptures et de canaux en eau. Cette centralisation spatiale due aux Van Robais, qui fut parmi les premières en France, constitua l'une des principales caractéristiques de la

13. Jacques SAVARY DES BRUSLONS, « continué et donné au public par Philémon-Louis SAVARY », *Dictionnaire universel de commerce*, vol. 3, chez la Veuve Estienne et Fils, Paris, 1748, p. 260-261.



## La manufacture royale Van Robais

manufacture des Rames. Peu d'industriels de l'époque eurent le pouvoir et les moyens de bâtir des ensembles similaires. Mais, si les Van Robais ambitionnaient de réunir tous les métiers battants et les différentes professions à l'intérieur de l'enceinte, ils n'y parvinrent pas entièrement puisque le filage resta à l'écart dans de grandes maisons voisines, tout comme le foulonnage réalisé à quelques lieues, sur la rivière de la Bresle.



En effet, dans son Dictionnaire commercial publié en 1748, Jacques Savary des Bruslons, inspecteur général de la Douane, souligna : « Quoique tous les bâtiments dont on vient de faire la description, et qui composent proprement la Manufacture de Messieurs Van-Vobais, soient très considérables ; ils ne peuvent pas néanmoins contenir encore tous les métiers et les Ouvriers de cette fabrique, y en ayant trente-trois montés dans l'ancienne maison de ces célèbres Manufacturiers, qui outre cela occupent encore quatre autres grandes maisons où ils ont rassemblé mille ou douze cens Fileuses, qui sous des Maîtres et Maîtresses, filent une partie des laines, dont se sont les plus beaux draps qui sortent de cette Manufacture, et qui nous empêchent de regretter ceux d'Angleterre et de Hollande, dont la France a été si long-tems entêtée<sup>13</sup>. »

Véritable palais de l'industrie, la manufacture des Rames dépassa largement la définition que donna en 1832 Quatremère de Quincy à cette typologie d'édifice : « Une manufacture est un bâtiment dont la condition première est l'utilité ; et comme le principe de tout établissement commercial est l'économie, on comprend que l'architecture d'un semblable édifice exige le nécessaire et se refuse au luxe de la décoration. Ainsi le caractère d'une

4 (page de gauche) – Vue de la façade sur jardin de l'ancienne demeure patronale – dite hôtel Van Robais – de la manufacture des Rames.

Marie-Laure Monnehay-Vulliet (photographe), 2018 © Région Hauts-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel © Ville d'Abbeville.

5 (ci-dessus) – Vue de la façade sur cour de l'ancien atelier de fabrication ouest de la manufacture des Rames,

Marie-Laure Monnehay-Vulliet (photographe), 2018 © Région Hauts-de-France - Inventaire général du patrimoine culturel © Ville d'Abbeville.

manufacture doit être la simplicité<sup>14</sup>». À Abbeville, les Van Robais commandèrent à l'inverse une synthèse du beau et de l'utile, et cherchèrent, à travers cet ensemble, à affirmer leur puissance et leur richesse. Cette particularité fut rapporté par Savary des Bruslons : « Ce n'est pas seulement par la finesse, la beauté et la perfection de leurs draps, que ces habiles Manufacturiers se sont rendus célèbres, l'ordre qui s'observe dans leur Manufacture, le grand nombre d'ouvriers de toute sortes qu'ils y ont rassemblés ; et surtout la magnificence et la belle disproportion des bâtiments et des vastes ateliers qu'ils ont élevés, sont pour eux une autre espèce de gloire qu'ils ne partagent avec personne, n'y ayant point en France et même dans toute l'Europe, de Manufacture qui à cet égard ne le cède de bien loin à celle d'Abbeville<sup>15</sup>». L'hôtel des Rames fut si renommé pour sa somptuosité que les Grands de la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, parmi lesquels le roi de Suède Frédéric de Hesse en 1720, le jeune duc de Chartres, père de Philippe Égalité en 1741, le maréchal de Noailles en 1745, le gouverneur duc de Chaulnes en 1754, y furent reçus avec faste.

### L'inexorable décadence

La fin de la dynastie Van Robais ne fut pas brutale, différents facteurs affaiblirent progressivement l'entreprise. Déjà en 1773 un déclin pouvait être constaté, car les *Affiches de Picardie* annonçaient la vente d'une partie du mobilier des Van Robais<sup>16</sup>. En novembre de la même année, l'explosion du magasin à poudre voisin fit de grands dégâts dans Abbeville et particulièrement au niveau de la manufacture et des habitations en briques des ouvriers qui y travaillaient<sup>17</sup>. De plus, les Van Robais, qui s'étaient lancés dans le grand négoce maritime et les activités financières sous Louis XV, furent, au moment de la Révolution, menés à la catastrophe et à la ruine, en raison de spéculations hasardeuses et de la concurrence française et surtout britannique.

Mais l'une des raisons majeures du déclin de la manufacture des Rames constitua sans doute la signature du traité de commerce avec l'Angleterre basé sur la liberté des échanges, qui lui porta un coup fatal en 1786. Ce texte remplaçait le traité d'Utrecht signé en 1713, qui établissait entre les sujets des deux royaumes une liberté réciproque<sup>18</sup>. Arthur Young, dans ses récits de voyages en France, évoqua ce traité de commerce : « J'examinai la manufacture de Van-Robais, établie par Louis XIV, dont Voltaire et d'autres écrivains ont tant parlé. Je m'informai beaucoup des draps que l'on faisoit ici, et de la laine qu'on y employoit ; et dans une conversation que j'eus avec les manufacturiers, je les trouvai grands politiques, condamnant violemment le nouveau traité de commerce avec l'Angleterre<sup>19</sup>. » À cette époque, les draps Van Robais étaient encore très appréciés pour leur qualité, mais leur prix considérable, joint aux nouveaux droits d'entrée dans le pays, imposés par le traité, apparaissaient comme disproportionnés par rapport au prix auquel les Anglais vendaient leur production.

14. Antoine Chrysostome, QUATRE-MERE DE QUINCY, *Dictionnaire historique d'architecture*, t. 2, Paris, Adrien Le Clere et C<sup>ie</sup>, 1832, p. 92.

15. SAVARY DES BRULONS, *op. cit.*, p. 258.

16. FOUCART, *op. cit.*, p. 398.

17. François César LOUANDRE, *Histoire d'Abbeville et du comté du Ponthieu jusqu'en 1789*, vol. 2, Abbeville, Joubert, 1847.

18. François DUMAS, *Étude sur le traité de commerce de 1786 entre la France et l'Angleterre*, Toulouse, Privat, 1904, p. 2.

19. Arthur YOUNG, *Voyages en France, pendant les années 1787-88-89 et 90*, t. 1, Paris, Buisson, 1794, p. 31.

20. FOUCART, *op. cit.*, p. 398.

21. Jean LAMBERT-DANSETTE, *Histoire de l'entreprise et des chefs d'entreprise en France : naissance du patronat*, Paris, L'Harmattan, 2001.

22. Notice Mérimée PA00116036.

## La manufacture royale Van Robais

La question des privilèges accordés aux Van Robais depuis leur installation en France, et en premier lieu, le privilège de monopole, constitua l'autre cause majeure du déclin de leur établissement. Le privilège de 1665 qui était de vingt ans fut renouvelé pour dix ans en 1698, et cette fois, à charge d'avoir toujours cent métiers battants, condition qui reparut dans tous les privilèges jusqu'en 1768. Les Van Robais cherchèrent à défendre cet accord le plus longtemps possible et à n'importe quel prix, allant jusqu'à provoquer de fortes tensions avec d'autres entrepreneurs locaux. Ils furent presque systématiquement défendus par l'administration jusqu'aux années 1760, où le renouvellement du privilège exclusif fut sérieusement remis en question. Malgré leur menace en 1770, de cesser leurs travaux si les privilèges exclusifs n'étaient pas renouvelés et de repartir dans leur pays, ils obtinrent une prorogation pour quinze années mais l'exclusivité ne leur fut pas renouvelée. Cet épisode marqua, sinon la fin de la manufacture, du moins celle de son originalité juridique. D'autres attaques suivirent, telles que celle des échevins qui, en 1766, cette fois-ci en tant que défenseurs du milieu industriel local, critiquèrent les manufacturiers sur la faible production de la manufacture, comparée à celle des entreprises traditionnelles, compte tenu notamment de leurs nombreux avantages. Cette condamnation fut au cœur de l'argumentation contre le renouvellement des privilèges, car alors que ceux-ci se justifiaient aux débuts de l'entreprise, ils devinrent inutiles.

À la veille de la Révolution, la manufacture était décadente. Théophile Van Robais (1732-1799), face au désastre et pour éviter le déshonneur de la banqueroute, céda ses parts à son frère André (1728-1806), émigra en Suisse et finit par retourner en Hollande, à Middelbourg. Jusqu'à sa mort en 1799, il tenta en vain de revenir à Abbeville afin de faire lever la saisie de ses biens. Quant aux derniers membres de la famille, André Van Robais père et fils, ils furent contraints de s'associer à des spéculateurs, le banquier Haller en 1787, et un sieur Amelin en 1790. À cette date, la manufacture royale devint la société « Van Robais, Amelin et Cie » puis, les Van Robais n'eurent plus qu'un rôle nominal publicitaire<sup>20</sup>. Alors que la manufacture employait 3 000 ouvriers à la veille de la Révolution, elle en comptait à peine 300 en 1800. Son chiffre d'affaires s'était effondré, à l'instar de ceux des fabriques de Sedan et Louviers<sup>21</sup>. En 1804, l'établissement fut vendu, tandis qu'André fils, divorcé et remarié, abjura le protestantisme sous l'influence probable de sa seconde épouse. Disparut alors une entreprise qui était un symbole.

En 1867, l'ancienne manufacture de Rames fut rachetée par Janin Vayson, fabricant de moquette à Abbeville, qui y regroupa ses ateliers. Il modifia l'hôtel et transforma l'affaire en filature de laine et usine de sparterie. Il fut l'auteur d'aménagements intérieurs au premier étage dans le style Second Empire. Réquisitionnée pour les troupes lors de la Grande Guerre, la fabrique fut ensuite acquise par le Comptoir Linier et reconvertie en dépôt

d'approvisionnement, puis revendue à Deraine qui y installa un commerce d'épicerie en gros. Peu entretenu, l'ensemble se dégrada tout au long du XX<sup>e</sup> siècle.

Le 28 décembre 1984, les façades et toitures des ailes des magasins de la cour du pigeonnier, ainsi que ce dernier, furent inscrits au titre des Monuments historiques. Le 20 mars 1986, les façades et toitures de l'hôtel et des deux ailes d'ateliers, le portail d'entrée et les deux pavillons furent également classés<sup>22</sup>. Malgré ces protections – qui restent partielles –, l'ancienne manufacture, d'abord laissée à l'abandon, fut par la suite amputée de nombreux bâtiments annexes, détruits pour permettre la construction de nouvelles habitations, lui faisant ainsi perdre sa cohérence. Ainsi, l'emprise au sol actuelle de la manufacture est moins importante qu'elle ne l'était encore au début du XX<sup>e</sup> siècle.

En 1980, dans *L'architecture industrielle en France*<sup>23</sup>, Maurice Daumas s'étonne que la manufacture abbevilloise ne rencontre qu'indifférence. Propriété communale, l'édifice fit l'objet dans les années 1980 de plusieurs projets de réhabilitation. L'un d'eux, soutenu par le ministère de la Culture de Jack Lang, consistait en l'installation d'un musée de la Préhistoire, Abbeville étant la patrie de Jacques Boucher de Perthes, l'un des fondateurs au XIX<sup>e</sup> siècle de la science préhistorique. Le projet envisageait par ailleurs la réhabilitation du logis central et la destruction-reconstruction des ailes latérales. Si la partie ouest du site – où prennent place le pigeonnier, les écuries et remises qui furent à cette occasion réhabilités – fut lotie afin d'accueillir des logements sociaux, le projet muséal fut finalement abandonné. L'hôtel et les ateliers, restés sans usage, laissés à l'abandon et au vandalisme, se dégradèrent des années durant. Au début des années 1990, un incendie ravagea l'hôtel, détruisant la toiture et une partie du premier étage où subsistaient notamment le décor Second Empire. En 2004, la Ville ne trouvant toujours aucune destination pour l'ancienne manufacture Van Robais, la vendit à un promoteur privé. Les travaux de transformations en logements achevèrent d'altérer le site, seules certaines façades étant protégées. Le jardin fut quant à lui partiellement transformé en parking.

L'ancienne manufacture des Rames d'Abbeville, important témoignage architectural du colbertisme et de l'émergence du capitalisme moderne en France, lieu de centralisation spatiale au début du XVIII<sup>e</sup> siècle de l'ensemble des activités industrielles d'un même établissement, ne bénéficia, depuis les années 1980, que de peu de volonté politique et d'une faible mobilisation quant à sa sauvegarde. Pourtant, cette décennie fut marquée par l'importante prise en compte du patrimoine industriel, tant dans l'étude que dans la préservation. Tandis que, suite à la désindustrialisation, émergeaient partout en France des débats sur le devenir des friches industrielles, l'ancienne manufacture royale d'Abbeville ne fit l'objet d'aucun programme concret de sauvegarde, bien que le site fût

23. Maurice DAUMAS, *L'archéologie industrielle en France*, Paris, Robert Laffont, 1980, 463 p.



## La manufacture royale Van Robais

une propriété communale. Puis, dans les années 2000, ce patrimoine du XVIIIe siècle – période dont la protection des constructions n'était depuis longtemps plus sujet aux controverses – fut cédé à un promoteur privé, et ce, sans véritable protestation, ni mobilisation.